

Commune d'EVERLY

Convocation du 19 novembre 2014

Les membres du conseil municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des élections municipales, se sont réunis dans le lieu habituel des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Madame Laurence GUERINOT, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mil quatorze et le 27 février 2015 à 20 heures 30 minutes.

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence GUERINOT, Maire.

Présents : Baudouin Régine, Gimeno Isabelle, Guérinot Laurence, Joly Patricia, Menrath Marie-Christine, Cacchia Lionel, Duhamel, Dominique Claeys Daniel, Deudon Jean-Pierre, Fievet Jean-Pierre, Ramjane Jean-Jacques.

Représenté : Parigot Bertrand, Daher Jean-Philippe.

Absents : Boulay Magalie.

Secrétaire de séance : Mauraisin Emmanuèle.

2015.01 Adhésion au groupement d'achat d'électricité avec le S.D.E.S.M.

Considérant que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 07 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoit la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

Considérant que le S.D.E.S.M. propose de coordonner un groupement de commande d'électricité en Seine-et-Marne.

Vu le code des marchés publics et son article 8 VII,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2014-163 du 15 décembre 2014 du comité syndical du S.D.E.S.M.,

Vu l'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Après en délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres et représentés :

- Approuve le programme et les modalités financières.

-Accepte les termes et l'acte constitutif du groupement de commande d'électricité annexé à la présente délibération,

-Autorise l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité,

-Autorise le représentant du S.D.E.S.M. à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

2015.02 Modalités de rémunération de l'agent recenseur 2015

Madame le Maire expose comment va être constituée la rémunération de l'agent qui a été désigné recenseur 2015 au sein de notre commune :

- 1.10 € brut par feuille de logement collectée.
- 1.75 € brut par bulletin individuel collecté.
- 50 € brut par demi-journée de formation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés cette proposition.

2015.03 Adhésion de la Communauté de Communes de la Bassée-Montois au S.M.E.P. du Grand Provinois

Madame le Maire informe que la Communauté de Communes Bassée-Montois demande son adhésion au S.M.E.P. du Grand Provinois.

Vu la délibération du comité syndical du S.M.E.P. du Grand Provinois en date du 27 novembre 2014, portant « adhésion de la Communauté de Communes Bassée-Montois au S.M.E.P. du Grand Provinois », visée par la Sous-Préfecture de Provins le 28 novembre 2014.

Considérant que la délibération a réglementairement été notifiée aux communes membres de la Communauté de Communes Bassée-Montois comme à la Communauté de Communes du Provinois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes Bassée-Montois au S.M.E.P. du Grand Provinois.

2015.04 Choix du prestataire pour la mise en place de l'A.D.A.P..

Madame le Maire expose que pour mettre en place l'agenda d'accessibilité programmé des Établissements Recevant du Public délibéré au Conseil Municipal du 28 novembre 2014 (Délibération 2014.92), deux prestataires spécialisés dans ce domaine ont été sollicités afin de nous fournir des devis (en annexe) :

- Société DB Ingénierie à Hermé 77114 pour un montant total de 1950 € ht soit 2340 € ttc.
- Société Be-Bj à Paron 89100 pour un montant total de 6700 € ht soit 8040 € ttc.

Au vu des divers éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de prendre la société **DB Ingénierie** pour réaliser cet agenda.

2015.05 Prix de vente de la grange communale

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la vente de la grange communale, rue de l'église, va être conclue à un prix négocié à 75 000 €.

Accepté à l'unanimité des membres et représentés.

2015.06 Changement de délégué titulaire au Syndicat Vallée de la Seine

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que monsieur Daniel CLAEYS, conseiller municipal et actuel délégué titulaire du Syndicat Vallée de la Seine, ne peut plus assurer cette dernière fonction pour des raisons professionnelles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de remplacer monsieur Daniel CLAEYS par madame Laurence GUERINOT, Maire d'Everly, au poste de délégué titulaire au Syndicat Vallée de la Seine.

2015.07 Rebouchage du puit communal

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour des raisons de sécurité et de convenances, il serait préférable de boucher, avec des pierres et de la terre, le puit communal situé Rue des écoles.

Le Conseil Municipal exprime un avis favorable, à l'unanimité des membres présents et représentés, vis-à-vis de cette proposition.

Informations diverses :

- Madame le Maire informe l'Assemblée que le contrat rural est passé favorablement le 13 février dernier au Conseil Général de Seine-et-Marne. On attend maintenant le passage au 15 juillet prochain au Conseil Régional d'Ile-de-France.
- Madame le Maire expose que les travaux de la salle polyvalente avancent favorablement.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'on va procéder à la mise à jour des offres constituées l'année passée à différents prestataires pour la conception du PLU.
- Madame le Maire expose qu'il serait utile de faire des places de stationnement sur la route de Chalmaison ; le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.
- Madame le Maire informe que lors de la commission de fleurissement du village, les couleurs choisis cette année sont le rose, le parme et le blanc.
- Madame Mauraisin, conseillère municipale et vice-Présidente de RPI Everly/Chalmaison, qu'une nouvelle secrétaire a été nommée au sein de ce dernier.
- Madame le Maire informe que le cimetière est parfois visité la nuit. Des mesures vont être appliquées afin de lutter contre ce type de comportement.
- Madame le Maire expose les principaux points du rapport d'activité 2013 du SMETOM.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que monsieur LAVENKA, Directeur du Cabinet du Président du Groupe UMP à l'Assemblée Nationale (Christian JACOB, maire de Provins) organise une réunion public à la mairie d'Everly le 09 mars 2015 à 17h30.

La séance est levée à 22h05